

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne
07160 MARIAC

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2019 à 18 h

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12 Excusés : 3 dont 2 procurations

Votants : 14

- **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**: Accord du conseil pour donner mandat au CDG 07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance – (Garantie de maintien de salaire) pour effet au 1^{er} janvier 2020.
- **POSE DE PASSAGES CANADIENS** : Autorisation du conseil à Mme Virginie RIFFARD pour poser 6 passages canadiens au lieu dit « Cornuscles ». Son projet est préparé avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.
- **LEGS PARTICULIER PROPRIETE IMMOBILIERE** : Suite à une demande d'un notaire sur Lyon 6^{ème} au sujet d'un dossier de règlement de succession de Mr Jacques FAURE, le conseil accepte le legs particulier de la propriété de Mr FAURE Jacques suite testament olographe de ce dernier qui a institué la commune de Mariac légataire particulier de sa propriété bâtie au Pont de Fromentières.
- **ORGANISATION PERSONNEL** :
 1. Accord du conseil autorisant le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
Un CDD sera signé à compter du 21 janvier 2019 jusqu'au 1^{er} février 2019 pour 25 heures hebdomadaires pour remplacement d'un agent actuellement en maladie.
 2. Accord du conseil autorisant le Maire à modifier la durée hebdomadaire d'un agent communal occupant un emploi de 26 heures hebdomadaires sur 2 grades différents, et à signer les avenants CDD à intervenir pour augmentation d'une heure sur chacun des 2 grades (de 13 heures à 14 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} février 2019.
 3. Accord du conseil autorisant le Maire à établir le dossier avec le Département pour un emploi aidé de 20 heures hebdomadaires à compter du 4 février 2019 pour 1 an renouvelable 1 an avec un taux de prise en charge de 60% en vue du départ à la retraite d'un agent communal en CDI au 1^{er} mars 2019 et qu'il convient de remplacer.
- **AMENAGEMENT TRAVERSE** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 février 2017 adoptant le projet de la traversée du village puis la délibération du 2 octobre 2018 concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la traversée de Mariac sur la RD 578 avec le Département.
Le cabinet BEAUR a présenté la dernière version du devis quantitatif estimatif des travaux en décembre 2018 comprenant les derniers ajustements avec la mise en option (variante exigée) du mur de soutènement ainsi que les plans du projet.
Ce dernier devis s'élève à 347 619.40 € HT plus 44 574 € HT (pour la variante exigée).
Le marché a été mis en ligne selon la procédure adaptée ouverte et l'avis d'appel public à la concurrence est paru sur la plateforme du Dauphiné Libéré ce 17 janvier 2019 pour une date prévisionnelle de démarrage de travaux courant mars 2019. Le conseil AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour la suite du marché.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **Spectacle CCVE :** La CCVE réalise une programmation culturelle annuelle. Cette année la commune a donné son accord pour un spectacle de clown « je ne suis pas un spectacle » dans le cadre des Nouvelles Envolées du théâtre de Privas. Cette manifestation tout public est prévue **le samedi 9 février à 20 h 30** à la salle des fêtes du complexe mairie. Tarif 7 €.
- ✚ **Repas des aînés :** Il aura lieu le dimanche 27 janvier à 12 h à la salle des fêtes du complexe mairie.
- ✚ **Soirée Claude FOUGEIROL :** **Le vendredi 15 février à 20 h** à la salle des fêtes du complexe mairie une projection est conçue et commentée par Claude FOUGEIROL. Cette soirée est proposée par les CCAS d'Accons, Dornas et Mariac et organisée avec le concours de l'APE (association des parents d'élèves de Mariac). Cette manifestation est gratuite. Le nombre de place étant limité seules les personnes munies d'un billet (à retirer en mairie) auront accès à la salle.
- ✚ **Initiation à l'informatique :** Une formation de base à l'informatique et à internet sera dispensée sur 4 séances **à compter du jeudi 21 février à 18 h**. Le formateur sera Gilles CHAREYRE. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 10 février 2019, le droit de participation est de 10 €.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 15